

**AFFAIRES JURIDIQUES**

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER à 18h30**  
**Salle des Synodes**

---

**VERIFICATION DU QUORUM**

Le 26 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 20 janvier 2023.

Sous la présidence de Me Didier MOULY, Maire

**Présents :**

Mme Yamina ABED, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, M. Jean-François DARAUD, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, M. Vincenzo GIARDINA, M. Alexandre GUENFICI, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, M. Bertrand MALQUIER (jusqu'au point 14), Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Me Didier MOULY, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Sylvie ALAUX (à M. Didier MOULY), M. Xavier BELART (à M. Jean-Paul CESAR), Mme Cyrielle BOUISSET (à Mme Sophie PONS-PELOFY), M. Bruno BREHON (à M. Nicolas SAINTE-CLUQUE), M. Julien CALMON (à Mme Christine DAUZATS), Mme Sylvie COUSIN (à M. Claude LEBESSOU), M. Jean-Claude JULES (à Mme Évelyne RAPINAT), Mme Stéphanie KAISER (à Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA), Mme Michelle MALLARD (à M. Alexandre GUENFICI), M. Bertrand MALQUIER (à M. Jean-Michel ALVAREZ à partir du point 15), Mme Rabiye MONTÖR (à M. Guy CLERGUE), M. Yann RUDENT (à Mme Viviane THIVENT)

**Absents :**

Mme Gaëlle PAVAN

*Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :*  
**Mme Évelyne RAPINAT**

## SOMMAIRE

---

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023 .....	3
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	3
3 – AFFAIRES JURIDIQUES – BAIL COMMERCIAL – 26 RUE JEAN JAURÈS .....	4
4 – COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH).....	6
5 – FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE DE NARBONNE .....	6
6 – URBANISME - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).....	12
7 – FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE SITUÉE ALLÉE MIRAVILLE - PARCELLE NZ 216 - M. FUSTER .....	16
8 – FONCIER - ACQUISITION POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CRÈCHE "LE JARDIN" - COPROPRIÉTÉ SDC CENTRE COMMERCIAL LES DEUX SAINTS PIERRE.....	16
9 – FONCIER - CESSIION AU PROFIT DU GFA "LES AJONCS" – PISTE CYCLABLE NARBONNE - CUXAC D'AUDE.....	17
10 – FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLE DM 275 - CHEMIN DES FOURS À CHAUX.....	17
11 – ESPACE PUBLIC - SYADEN - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) - RUE DE L'INDÉPENDANCE SUR POSTE CHANZY.....	17
12 – GRANDS PROJETS ESPACE PUBLIC - AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA ROBINE - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS D'AMÉNAGER.....	18
13 – AFFAIRES JURIDIQUES - RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES - ALENIS .....	19
14 – AFFAIRES JURIDIQUES - ALENIS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT - REMPLACEMENT .....	20
15 – HYGIENE - RAPPORTS ANNUELS 2021 ET 2022 CONCERNANT LE PERMIS DE LOUER.....	21
16 – HYGIENE-SIGNATURE PROTOCOLE FONCTIONNEMENT DU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI) .....	23
17 – SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CENTRE NAUTIQUE DE NARBONNE PLAGE - NATIONAL SURPRISE.....	23
18 – SPORTS - CESSIION DE MATÉRIELS ET AGRÈS SPORTIFS .....	24
19 – CULTURE ET PATRIMOINE - SALON DU LIVRE DU GRAND NARBONNE 2023 .....	25
20 – CULTURE ET PATRIMOINE - SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE- CRÉATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS.....	25

21 – RISQUES MAJEURS - CONVENTION RÉHABILITATION DU SITE DE LA CLAPE SUITE À L'INCENDIE DU 3 JUILLET 2021 .....	28
22 – INTERCOMMUNALITE - PRESTATIONS DE SERVICES MUTUALISÉS ASSURÉES PAR LE GRAND NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF DE RECUEIL DÉMATÉRIALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	28

La séance est ouverte à 18h30

**En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL, M. Olivier DE PECO – DGA, Mme Dorothee CANTONI – Cheffe de Cabinet, Mme Emilie NICOLAS – Directrice de pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.**

**Monsieur le Maire** : Bonsoir, Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place.

Ouverture du Conseil municipal du 26 janvier, je vais, comme d'habitude, procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer ce Conseil municipal. Dans le cadre du secrétariat, je vous propose de désigner Mme Évelyne RAPINAT, s'il n'y a pas d'autres candidatures ou d'oppositions.

*Mme Évelyne RAPINAT est désignée*

## **1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2023**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Vous avez pris connaissance du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal qui s'est tenue le 10 janvier. Y a-t-il des observations? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

*(Arrivée de Mme Virginie BIROCHEAU à 18h35.)*

## **2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des observations ou des questions?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Merci, Monsieur le Maire. Juste une question concernant la décision d'approuver l'avenant n° 2 avec l'entreprise titulaire du marché de fournitures de repas pour la restauration collective dans les écoles qui entraîne une augmentation du prix des repas, pour la

ville de Narbonne, de 8 %. On voulait juste savoir si cette augmentation allait avoir un impact sur le prix des repas pour les familles narbonnaises à court ou moyen terme.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : On a déjà répondu à la question posée par M. Philippe CAZAL lors de la Commission préparatoire, je pensais qu'il vous en aurait fait écho dans le cadre de vos relations. Si, nous en avons parlé, je vous le garantis. On en a parlé la semaine dernière, mercredi, à 19h. Il y avait M. CLERGUE, M. CAZAL et Mme BIROCHEAU. Nous avons déjà eu cette question, mais cela ne me dérange pas de vous donner à nouveau la réponse. Nous avons eu une augmentation de plus de 8 %, prévue dans le cadre de la révision de ce contrat. Effectivement, nous nous posons la question puisque nous avons augmenté la tarification l'année dernière de 5 %, mais elle n'est pas suffisante puisque cette augmentation est supérieure, de 8 %. Nous sommes en train de regarder et de nous poser des questions donc les services sont en train de travailler pour que ce soit un juste équilibre entre le coût à la collectivité et la réalité de la demande tarifaire faite aux familles. Dans le cadre d'un juste équilibre, il va falloir repenser cette tarification et c'est en cours de réflexion au moment où on vous parle.

**Madame Virginie BIROCHEAU** : Bonsoir, Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. C'était surtout une remarque concernant toujours l'avenant n° 2. On continue à recevoir des plaintes de parents d'élèves et d'élèves sur la qualité des repas fournis par ELIOR. À cause de la crise énergétique et de l'inflation sur les données alimentaires, la collectivité paie toujours plus cher pour des repas de qualité – on va dire – moyenne. Cette augmentation de 8,7 % ne sera pas compensée par l'augmentation de 5 % que vous aviez déjà imposée aux familles narbonnaises, aggravant déjà les inégalités sur notre territoire. Une gestion en « bon père de famille » ne serait-elle pas d'être indépendante vis-à-vis de ces sociétés en menant un projet de cantine centrale permettant une maîtrise des coûts avec un réel choix de produits de qualité et de proximité ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : C'est la même question, c'est la réflexion globale qui est menée. Aujourd'hui, vous l'avez remarqué, je suppose, tout augmente (les matières premières, les coûts, les ressources humaines). Une inflation est constatée sur l'ensemble du territoire européen, elle a des impacts que ce soit pour les particuliers, pour les collectivités ou pour les entreprises. C'est dans le cadre de ces réflexions très larges – elles sont macros sociétales – sur l'énergie, sur le coût des cantines, sur le coût des travaux que nous nous posons des questions pour anticiper les hausses de demain. Aujourd'hui, on subit des augmentations dans les marchés parce qu'ils prévoient des clauses de révision ou des indexations. Ces réflexions sont donc menées à la fois par les services en interne, mais aussi par les services externes, et les finances en particulier, qui collaborent à une anticipation prochaine. Tous ces éléments font partie des réflexions des services et seront posés dans les prochains mois.

**Monsieur le Maire** : S'il n'y a pas d'autres interventions, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**3 – AFFAIRES JURIDIQUES – BAIL COMMERCIAL – 26 RUE JEAN JAURÈS**

*Didier MOULY*



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

**Monsieur le Maire** : Vous savez que la société CHONIER dont la gérante a fait valoir ses droits à la retraite peut obtenir la déspecialisation du bail. C'est ce qui a été fait. Elle a présenté son successeur en la personne de Mme JOUSSELIN pour la SARL NARCEGA qui est une agence immobilière. Le bail proposé à votre approbation reprend ces faits, maintient une spécialisation et, en même temps, fixe les mêmes conditions de location que celles présentes jusqu'à présent. Y a-t-il des interventions ?

**Madame Viviane THIVENT** : Bonsoir à tous. Avec cette délibération, vous déspecialisez un local et acceptez l'installation d'une agence immobilière, rue Jean Jaurès. Or, de nombreuses agences immobilières sont déjà installées dans ce secteur. Dans le cadre du programme « Cœur de Ville », nous sommes censés mener une politique pour diversifier les activités commerciales du centre-ville et accroître ainsi l'attractivité du cœur de Narbonne. Pourquoi n'est-ce pas appliqué ici ? N'y a-t-il pas d'autres orientations possibles pour favoriser le dynamisme et le commerce au centre-ville ? Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame, mon confrère qui est en charge d'une autre partie de l'opposition municipale pourrait vous répondre la même chose que moi. C'est la loi ! D'une part, vous avez un locataire avec une spécialisation qui a, pendant 2 ans, tenté de vendre son activité commerciale dans l'habillement en baissant à deux reprises le montant de la valeur de son fonds de commerce. N'y arrivant pas et faisant valoir ses droits à la retraite, il s'impose au bailleur la déspecialisation et le nouveau locataire proposé. Sur le choix de l'occupant, partez du principe que l'amitié qui peut me lier à l'époux de la gérante fait que j'ai longtemps discuté et échangé avec eux et je leur ai fait part du même sentiment que vous éprouvez. Devant l'impossibilité pour eux de trouver un acquéreur qui corresponde à l'activité commerciale qu'ils avaient et devant la demande de mise en retraite, la Ville se voit dans l'obligation de souscrire un bail avec ce nouveau preneur. Nous acceptons la déspecialisation, mais, comme on l'a toujours fait dans la mesure où on veut favoriser le commerce, nous ne modifions pas le loyer même si on avait des possibilités de déplaçonnement. Voilà pourquoi je vous soumetts cette approbation du bail, mais je partage votre sentiment, Madame. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je confirme, j'ai le même sentiment. Nous étions déjà intervenus au sujet de la déspecialisation de l'autre commerce d'habillement pour les enfants. Effectivement, vous avez raison, j'ai aussi interrogé M. CHONIER – pour ne pas le nommer puisque vous l'avez fait – qui m'a dit que cela faisait en effet 2 ans qu'il essayait de vendre et qu'il n'y arrivait pas. Ce qui est assez incompréhensible quand on voit ce commerce tout neuf, dans un état magnifique dans lequel tous les terrassements ont été refaits par la Ville de Narbonne, ce qui fait qu'il n'y a plus du tout de problèmes. C'est bien isolé et le loyer est modéré. Je confirme qu'il n'arrivait pas à vendre malgré les marques qu'il vend, c'est assez étonnant. Cela fait 2 ans qu'ils cherchent, vous avez raison, j'ai vérifié et, effectivement, on ne peut pas faire autrement que de déspecialiser. Je vais dans votre sens pour une fois. En tout cas, j'apprécie de voir que les interrogations et notre intervention sur le problème de la déspecialisation et sur le problème aussi du manque de commerces typiques notamment sur le vêtement et l'artisanat, vous les prenez en compte aujourd'hui puisque vous avez indiqué que c'est aussi votre sentiment. Comme quoi, on peut évoluer favorablement.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

#### **4 – COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire :** Cette centrale d'achat va permettre à la Ville de bénéficier, comme avec l'UGAP, de possibilité d'achat de différents biens. Certes, il s'agit d'une centrale d'achat du Réseau des Acheteurs Hospitaliers, mais sachez que l'éventail des produits présentés va permettre de compléter celui de l'UGAP. Je prends comme exemple le fournisseur d'accès téléphonique qui, au sein de ce réseau, est plus intéressant que notre système auprès de notre réseau. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

#### **5 – FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE DE NARBONNE**

*Bertrand MALQUIER*

**Monsieur Bertrand MALQUIER :** Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention exceptionnelle pour compenser l'augmentation du coût salarial, de 9 000 € pour le COS puisque vous savez que des mises à disposition d'agents de la Ville sont faites auprès du Comité des Œuvres sociales.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'un formalisme qui nous est demandé par la loi, nous allons suspendre, tout en restant là, la séance du Conseil municipal pour accueillir le bureau d'études qui a préparé le PADD qui fera l'objet de la sixième délibération que nous aborderons dans un instant, au cours d'un débat. Si le représentant du bureau d'études qui nous accompagne dans ce PADD veut bien me rejoindre, il va vous présenter le PowerPoint en vue de la compréhension de cette délibération. Après, nous reprendrons le fil normal du Conseil municipal.

*(La séance est suspendue)*

*Projection d'un PowerPoint*

**Monsieur FARGIER :** Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La présentation de ce soir se déroule véritablement sur la base des documents qui vous ont été fournis en prévision de la délibération. Je vous fais une présentation rapide du PADD de votre future PLU, qui est en cours de révision, pour à la fois vous présenter le récit « où va-t-on » et quelles seront les prochaines étapes. C'est un exercice imposé par le Code de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, le PLU en l'occurrence. Le PLU est constitué de plusieurs parties : un rapport de

présentation diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dont vous allez débattre aujourd'hui et ensuite la partie opposable du document (règlement écrit, règlement graphique, orientations d'aménagement et de programmation). Pour en arriver là aujourd'hui, la phase «diagnostic» et la phase «PADD» ont fait l'objet de nombreuses réunions en Cotech (Comité technique) et Copil (Comité de pilotage) avec les élus et les techniciens pour arriver aujourd'hui au projet qu'on va vous présenter. Les prochaines étapes sont : l'élaboration de la partie règlementaire et ensuite les phases de consultation et d'approbation. En marge de cette démarche que j'appellerais «technique», une forte concertation a été mise en œuvre à la fois via une page web sur le site de la commune, des articles de presse, mais aussi l'organisation d'une exposition sur le PLU et des étapes de co-construction avec les Conseils de Citoyens, le Conseil de Développement, les professionnels de l'immobilier, etc. En outre, tout au long de la procédure, un registre est mis à disposition du public pour qu'il puisse faire remonter ses remarques et interrogations qui sont prises en compte, étudiées et interrogées tout au long de l'élaboration du document.

Un petit rappel du PADD dans le cadre du PLU. Le PADD est le véritable projet de la commune pour les 10 prochaines années. Un PLU dure 10 ans. Il vient se nourrir sur la base du diagnostic territorial réalisé pendant 6 à 9 mois pour une connaissance fine du territoire par les échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire pour la définition de ce projet. Le PADD peut paraître parfois déconnecté et pas très prescriptif, c'est normal. Ce n'est pas l'objet du PADD. C'est le règlement qui viendra ensuite mettre en musique le projet de territoire. Le PADD détermine le projet et le règlement le traduit. À l'issue du diagnostic, plusieurs grands enjeux ont été mis en lumière. Je vais aller très vite pour éviter de vous prendre trop de temps. On observe véritablement, notamment à Narbonne, cette polarisation de la croissance démographique plutôt vers l'ouest, en direction du massif de Fontfroide et tout ce qui est Rec de Veyret. On assiste aussi, à certains endroits, notamment dans le centre, à une déprise démographique et à une augmentation de la vacance et pour autant un développement plutôt important le long des entrées de ville, parfois à requalifier. La situation littorale constitue une spécificité particulière, celle de Narbonne à double titre, d'une part avec Narbonne-Plage directement sur le littoral méditerranéen, mais aux yeux de la loi aussi avec ce contact avec l'étang de Bages. Toutes ces composantes et ces contingences sont à prendre en compte dans l'élaboration et dans la définition du projet de territoire.

En étudiant le territoire, on s'est rendu compte qu'il y avait trois véritables défis à relever pour Narbonne dans les 10 prochaines années : le défi de l'adaptation notamment au changement climatique et aux évolutions de la société; le défi de l'innovation c'est-à-dire comment répondre à ces problématiques et à ces évolutions de manière pertinente et toujours au service de ses habitants; cette innovation qui permet ensuite de rayonner sur un territoire proche, mais aussi sur tout le bassin de vie. Pour répondre à ces trois défis, nous les avons ajustés en définissant trois grands axes que vous avez pu parcourir dans les documents :

**Axe 1** – Une Ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société, c'est-à-dire comment on va plus loin demain.

**Axe 2** – Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire pour justement répondre aux enjeux d'aujourd'hui et défis de demain de manière innovante.

**Axe 3** – Une ville qui rayonne, dynamique, moteur d'un développement économique et touristique fort et toutes les orientations afférentes que l'on va balayer rapidement.

L'axe 1 représente à la fois la prise de conscience des grands enjeux environnementaux et des grands atouts environnementaux dont dispose Narbonne aujourd'hui avec la situation littorale, mais aussi les grands paysages topographiques, la plaine de l'Aude, les étangs. C'est également une prise de conscience de la potentialité des risques notamment ceux liés à l'eau comme la submersion marine



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

et les inondations. Trois grandes orientations et tout d'abord l'adaptation au changement climatique pour limiter la vulnérabilité des biens et des personnes. La porte d'entrée est d'aménager mieux demain pour préserver les individus et les biens avec une adaptation de l'urbanisation en dehors des zones de risque; une meilleure morphologie des bâtis pour s'adapter aux forts épisodes de chaleur que l'on va voir apparaître; valoriser la désimperméabilisation des sols notamment avec la loi Climat et Résilience et vous avez déjà entendu parler de la démarche Zéro Artificialisation Nette. Le législateur demande véritablement une prise de conscience de l'importance de l'usage des sols. On a fait un petit zoom sur Narbonne-Plage grâce notamment à un travail itératif avec Jacques FERRIER architecte-conseil de la Ville, dont vous avez également l'étude, pour véritablement définir les grands enjeux sur Narbonne-Plage – qui sont totalement spécifiques et qui divergent parfois de Narbonne ville – par une véritable réaffirmation du statut touristique de Narbonne-Plage, mais avec un travail fort à mener sur la qualité de vie pour les personnes y résidant à l'année et une réaffirmation des cônes de vue notamment, une réaffirmation des covisibilités entre Narbonne-Plage et le littoral, Narbonne-Plage et le massif de la Clape. Une deuxième grande orientation sera la prise en compte de la situation littorale de Narbonne-Plage, comme je vous le disais tout à l'heure, mais aussi de tous les espaces proches de l'étang de Bages. La troisième grande orientation est d'anticiper les évolutions de la société tout en renforçant le statut de ville du «bien vivre». C'est une approche beaucoup plus démographique. On le voit, on le sait, ces dernières années on assiste à une véritable dynamique démographique positive sur Narbonne qu'il conviendra donc de faire se perpétuer. On estime aujourd'hui, d'un point de vue statistique, une évolution grosso modo de 1,03 % d'habitants par an, sur les 10 prochaines années puisque notre pas de temps de réflexion va de 2022 à 2032. Ceci va nécessiter la création de 3 743 logements neufs d'ici 2032. Ces logements vont devoir à la fois être faits en extension, mais de manière limitée, grosso modo 80 ha, et aussi par la reconquête de la vacance sur le parc existant notamment dans les secteurs très centraux et aussi une remise sur le marché de certains logements «résidences secondaires» que l'on observe majoritairement sur Narbonne-Plage. Cette reconquête permet aussi de générer une diversité de logements pour répondre à l'ensemble des besoins et du parcours locatif.

En deuxième axe, on retrouve l'innovation au cœur du projet de territoire. Il s'agit de développer une politique de sobriété foncière permettant à la fois une lutte contre l'artificialisation des sols qui accentue notamment les risques en termes d'inondations, de ruissellement et d'appauvrissement de la biodiversité qui est aussi une des grandes richesses du territoire. Il s'agit du réinvestissement des tissus stratégiques à la fois anciens et des entrées de ville et des extensions urbaines limitées avec une gestion de ce qu'on appelle les franges urbaines pour permettre une intégration plus harmonieuse avec le tissu agroenvironnemental. Vous voyez à l'écran la spatialisation des grands secteurs de développement. Lorsqu'on parle de grands secteurs de développement, il ne s'agit pas simplement de l'extension, mais de différencier les Amarats (Bagatelle ou Saint Hyppolite) où on vient finaliser l'urbanisation sans être trop extensif alors que sur Saint Victor, on est sur quelque chose de plus construit et après des pôles comme Cap de Pla ou le pôle TGV où on est vraiment sur de l'urbanisation à long terme. Je vous rappelle que l'on réfléchit à horizon de 10 ans donc ce qui est inscrit dans le PADD, il faut le projeter en 2032. Cette dynamique constructive n'ira pas à contresens du respect de la biodiversité et de l'environnement notamment par la préservation, la mise en valeur et la reconstitution même de la trame verte et bleue. C'est ce que vous voyez à l'écran, plus ces grands axes sont verts, plus ils sont en bonne forme, plus ils sont rouges, plus ils sont à reconquérir. L'objectif dans le PLU sera aussi de venir réaffirmer certaines trames qui aujourd'hui sont particulièrement impactées.

La deuxième orientation – que nous avons appelée : repenser la ville méditerranéenne de demain – se résume surtout à repenser les manières de faire la ville avec une préservation des ressources en eau, mais aussi la manière de faire les logements. On le sait aujourd'hui avec le changement climatique, de fortes vagues de chaleur sont à prévoir et il va falloir repenser la manière de faire les logements. C'est là que le PLU, dans sa partie réglementaire, devra être particulièrement pertinent



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

dans les règles constructives qui seront déterminées. Enfin, une troisième orientation qui est plus dans cette logique de «bien vivre» c'est-à-dire favoriser le partage de l'espace à destination de tous et de tous les modes de transport pour développer ce qu'on appelle la ville de la proximité et que Narbonne puisse permettre le développement de tous les modes actifs (vélos et piétons) sans pour autant nier la place de la voiture, mais que tous les modes de transport puissent coexister notamment par le développement de la ville de proximité. On y reviendra dans l'axe juste après.

L'axe 3, ville rayonnante et dynamique moteur d'un développement économique fort, s'appuie sur trois éléments. C'est à la fois le développement partout d'équipements, en s'appuyant sur l'existant, mais permettant un développement à une échelle infra locale pour justement venir recréer des polarités de vie qui seront aussi le support de ces nouvelles mobilités. C'est également rayonner par des zones d'activités dynamiques, elles existent aujourd'hui, certaines sont à retravailler et restructurer pour pouvoir les diversifier et sortir de ce schéma de zones monofonctionnelles. Ce travail sur les zones d'activités permet également de rechercher une forme de performance énergétique et environnementale avec une désimperméabilisation à certains endroits et une place de la voiture un peu différente. Ce rayonnement par les zones d'activités permet aussi d'asseoir Narbonne dans son bassin de vie et d'attirer à terme de nouveaux habitants et de nouveaux porteurs de projets. La troisième orientation consiste à rayonner par une activité agricole renouvelée. Elle est renouvelée parce qu'elle est pérennisée. Cela veut dire que dans le règlement, on trouvera des zones où l'agriculture (majoritairement) et la sylviculture seront sanctuarisées, mais aussi permettre le développement d'une agriculture locale, biologique et qui s'adapte aux évolutions du climat. Enfin, se servir de l'activité agricole pour développer encore des retombées économiques diversifiées via l'œnotourisme ou l'agritourisme qui s'intègrent particulièrement bien avec les richesses paysagères dont Narbonne dispose. Enfin la quatrième richesse – et non des moindres surtout quand on tient une réunion dans cette salle – est la richesse patrimoniale et paysagère reconnue à la fois de par sa diversité, du fait qu'elle est multi sites, mais aussi de par les actions déjà engagées dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine historique. Il s'agit également de travailler sur la question du tourisme – quand on parlait de Narbonne-Plage – avec une amélioration de la qualité des espaces publics avec une «marchabilité» renforcée. C'est aussi faire entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle une station balnéaire phare de la côte méditerranéenne.

**Monsieur le Maire** : L'intervention de notre bureau d'études est terminée. Vous avez noté que j'avais suspendu la séance du Conseil municipal. Il y a un débat, vous pouvez poser pendant ce moment de suspension du Conseil municipal les questions techniques. Notre bureau d'études, le Directeur de l'urbanisme et le responsable de l'aménagement du territoire sont là pour répondre. Si vous voulez poser des questions politiques, vous pourrez les poser quand nous allons reprendre le débat dans le cadre du Conseil municipal. Y a-t-il des interventions techniques?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Merci pour cette présentation qui était effectivement rapide puisque le document que l'on a eu est un peu plus long et plus explicite. Je partage beaucoup de points de vue et diagnostics que vous avez faits dans ce document. Toutefois, il y a quand même des interrogations sur plusieurs éléments de ce PADD. Il est peut-être bien de le répéter aussi plusieurs fois parce qu'il est vrai que – et vous avez beaucoup de répétitions dans votre document – la répétition est importante parce que c'est de la pédagogie. C'est un document, vous l'avez dit, obligatoire prévu par le Code et c'est un exercice obligatoire, mais c'est aussi un document très important. Vous savez que pendant 10 ans ce document va donner la ligne directrice du développement urbanistique de Narbonne et ce n'est pas rien. Du coup, le débat est important. Il faut aussi qu'on puisse avoir les mêmes notions de tous les mots que vous utilisez.

En page 9 (axe 1 – ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique), vous dites qu'il faut réhabiliter le parc pour créer des logements adaptés aux besoins des ménages. Qu'entendez-vous par là? Ce sont des logements plus grands? Quelle est la notion derrière cela. Plusieurs fois,



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

vous indiquez qu'il faut favoriser une mixité urbaine et fonctionnelle. Qu'entendez-vous par mixité urbaine ? Est-ce la mixité entre logement privé et public social ou entre les logements et les bureaux, ou entre le logement, les bureaux et les zones commerciales ? Étant précisé qu'à Narbonne on a eu des endroits avec une mixité entre des logements et des zones économiques qui s'est mal passée par exemple avec la base d'Intermarché. Je voulais avoir aussi des réponses là-dessus. Ensuite, vous parlez de reconnecter Narbonne-Plage à Narbonne ville. Je suis d'accord avec vous à 300 %. Par contre que mettez-vous derrière ? Le document sur Narbonne-Plage – je ne sais pas si cela va être abordé après plus distinctement – est très intéressant, mais que mettez-vous derrière cette reconnexion ? Je crois qu'il est important de donner vos solutions. Par rapport au logement, comment avez-vous calculé le nombre de logements neufs ? Je crois que Philippe CAZAL – ici présent et qui représente Narbonne en Commun – a demandé, lors de la préparation du Conseil municipal, des éclaircissements sur les données concernant les objectifs en nombre de logements. Il n'a pas eu de réponse précise. Certainement vous allez pouvoir nous donner le mode de calcul de ce nombre de logements étant précisé que vous avez indiqué aussi qu'il y a avait beaucoup de logements vacants au centre-ville et les opérations de rénovation « Cœur de Ville » justement ont pour objet de densifier de nouveau le centre-ville. Comment avez-vous pu déterminer ces 3 700 par rapport au nombre de logements vacants ?

Ensuite, par rapport à Narbonne-Plage, vous indiquez qu'il y a une identité notamment vintage. Cette identité, je ne l'ai pas trop retrouvée après dans le document. Je ne sais pas s'il va être abordé par la suite, mais dans le document sur Narbonne-Plage, je trouve que justement l'identité vintage n'est pas trop mise en exergue et pourtant, vous avez bien ciblé Narbonne-Plage qui est une station balnéaire typique où on peut effectivement arriver à avoir un atout, une identité visuelle. Je voulais savoir ce que vous mettez derrière cette identité, comment voulez-vous la mettre en exergue ? Ensuite : « *Promouvoir aussi les qualités environnementales et paysagères de l'étang de Bages* ». Je n'ai vu rien là-dessus. Qu'entendez-vous par cela ? Et enfin, vous indiquez qu'il faut renforcer l'appareil de formation. C'est en page 23 du document que cela nous a été présenté : orientation 1 – rayonner sur tout le Narbonnais. On s'est aperçu que dans ce document il n'y a pas grand-chose sur les jeunes et la formation alors que vous dites que Narbonne est une ville dynamique. On peut considérer qu'elle est dynamique, le taux d'emploi a un peu augmenté de 0,7 %. On est quand même en dessous du national, je crois qu'on est à 54,8 % alors que le national est à 66 %. Par contre, nous avons un souci – j'aime beaucoup les seniors surtout que de plus en plus je me dirige vers leur âge – mais la jeunesse est la dynamique d'une ville, ce sont les étudiants, les formations. Qu'avez-vous derrière cette notion de renforcer l'appareil de formation ? On parle bien des jeunes, peut-être des établissements. Dans la dynamique, je n'ai pas vu souvent le terme jeunesse. Je trouve que c'est un peu le parent pauvre de ce document. Je pense que c'est par la jeunesse et la formation et par la création de nouveaux emplois, notamment dans les zones économiques, que l'on pourra avoir un réel dynamisme et tirer notre épingle du jeu par rapport à d'autres territoires proches, notamment du côté de l'Hérault. « *Attirer de nouvelles entreprises* », je pense que cela recoupe cette idée. Voilà les questions les plus importantes par rapport à ce document, d'un point de vue technique, que j'avais à poser au nom de Narbonne en Commun.

**Monsieur FARGIER** : On va les reprendre une par une et je laisserai ensuite les élus compléter dans la deuxième partie. Concernant la réhabilitation et la diversification du parc pour répondre à l'ensemble du parcours résidentiel, ce qu'on entend par là, c'est permettre des produits différents. Attention ! Nous sommes toujours contraints par les dispositions du Code. Le Plan Local d'Urbanisme vient définir où et comment construire. C'est aussi permettre le développement à la fois bien sûr de logements individuels, de l'individuel groupé, du collectif et du logement étudiant pour pouvoir justement répondre. Cela permet d'offrir à tout un chacun une possibilité de se loger et notamment aux jeunes narbonnais de rester sur Narbonne durant tout leur parcours résidentiel. Je vous rejoins complètement sur cette notion de reconquête de la vacance grâce – depuis 2018 – à l'action « Cœur de Ville ». Cette reconquête de la vacance, on le sait, est faisable et elle est en cours, mais dans les 10 ans du PLU il y a d'autres logements qui vont devenir vacants, qui ne l'étaient pas au



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

moment du calcul et d'autres qui sont vacants et qui ne reviendront pas sur le marché durant les 10 prochaines années. On le sait, c'est parfois des blocages au niveau de l'héritage, ce sont des logements dans des états tels qu'ils ne trouvent jamais preneur, etc. Comment calcule-t-on – cela me permet de rejoindre l'autre question sur les objectifs en matière de logements – ces environ 40000 logements? À la fois on définit statistiquement l'évolution de la population. Je suis désolé, je vais entrer dans des termes techniques, mais je suis obligé pour répondre à votre question. On calcule l'évolution de la population prévue. On a défini trois scénarios démographiques, on en a choisi un – après discussion et amendement – on regarde les évolutions de la société, l'évolution de la taille des ménages c'est-à-dire combien de personnes, en moyenne, constituent un ménage, une famille – mais un ménage peut être constitué d'une personne seule – et on vient multiplier cette évolution démographique par l'évolution de la taille des ménages et cela nous donne un nombre de logements. Sauf que, justement, pour prendre en compte à la fois la reconquête de la vacance, la remise ou le blocage sur le marché des logements résidences-secondaires et ce qu'on appelle aussi les destructions, on vient regarder les grandes dynamiques passées et on vient ajuster pour que cela réponde à ce besoin démographique. L'autre avantage qu'on avait en travaillant sur Narbonne, c'est qu'on a un SCoT avec lequel on doit être compatible et qui a été approuvé il n'y a pas si longtemps que cela. Quand on a regardé le SCoT en parallèle de nos calculs, on était cohérents puisque le SCoT prévoit grosso modo 90000 logements sur 20 ans là où nous en prévoyons 40000 sur 10 ans. Ces chiffres sont issus de travaux statistiques et prospectifs et nos méthodologies sont prouvées et validées par les services de l'État – avec lesquels nous sommes en relation – et on a une projection qui est, elle aussi, validée de manière antérieure par les travaux menés par le SCoT, approuvé en Conseil communautaire et surtout avec un avis favorable des services de l'État. Voilà comment on a défini et construit ces objectifs. Encore une fois, on est sur des objectifs «macro» à 10 ans. On prévoit 40000 logements, s'il y en a 3982 ou 4012, ce n'est pas problématique.

Pour continuer sur ce qu'on appelle mixité urbaine et fonctionnelle, vous avez totalement répondu. C'est un peu tout cela. C'est dire que pendant longtemps on construisait des espaces où tout était monofonctionnel. J'avais mon quartier résidentiel avec que des résidences et des logements, j'avais mon quartier économique et je n'avais que cela. Ensuite, j'avais la zone d'équipements et c'était porté par un recours massif à la voiture qui a, on le voit aujourd'hui, quelques impacts sur nous et sur les générations futures. Le législateur prône aujourd'hui ce qu'on appelle la mixité fonctionnelle. Elle veut dire que dans un espace – soit nouveau, soit en reconquête ou en réaménagement – je dois pouvoir proposer à la fois du logement, du commerce de proximité peut-être un petit équipement, mais aussi des services et du tertiaire. Vous évoquiez des essais malencontreux – celui-ci je ne l'ai pas en tête donc je ne pourrai pas donner un avis – mais aujourd'hui, de plus en plus, on se dirige vers cela parce que justement cela permet de limiter le recours à la voiture. Cela permet aussi de limiter les coûts en matière de réseau. Cela permet la mutualisation, je pense aux parkings et donc limiter la désimperméabilisation. Là, on sort du PLU, mais c'est bien que nous, concepteurs, on y pense, mais par ce genre de secteur on peut mettre en place des PUP (Projet Urbain Partenarial) qui permettent des cofinancements et cela permet aussi, d'un point de vue qualitatif, de faire monter en gamme certains secteurs. Voilà ce que j'entends par mixité urbaine et fonctionnelle. C'est aussi une mixité de typologie de logements comme je vous l'expliquais dans ma première réponse. Cette mixité de logements permet aussi de répondre et d'avoir des profils de foyers différents et cela va totalement dans cette logique du bien vivre ensemble.

Dernière chose, Narbonne-Plage. Le document de Jacques FERRIER parle de cette esthétique vintage et, en conclusion, je vous parle de faire entrer la station balnéaire dans le XXI<sup>e</sup> siècle. C'est cohérent et l'un ne va pas forcément contre l'autre. Je m'explique. Le caractère vintage dont parle Jacques FERRIER passe par des typologies de construction jouant sur la couleur, sur les matières, etc. Le PLU, grâce au travail de M. FERRIER, pourra veiller à respecter cette identité forte architecturalement – les claustras, en effet – là, par contre où on peut entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle différemment, c'est dans le rapport notamment au grand paysage, dans le rapport à la «marchabilité», dans un questionnement de la place de la voiture. La Ville aussi a mené des études sur la

désimperméabilisation des zones touristiques à Narbonne-Plage. L'un peut aller avec l'autre. Sauf que le PLU va à la fois traiter du volume de la construction et de ce qu'on appelle l'aspect extérieur (la couleur et les matériaux), mais il va aussi gérer ce qu'on a au sol, c'est-à-dire où je désimperméabilise, comment je désimperméabilise, dans quelles limites. Et on doit se poser la question également des installations comme les panneaux photovoltaïques, etc. Ce n'est pas l'objet du PADD que de répondre à cette question. Le PADD dit, d'une part, je préserve le caractère «vintage» – je reprends votre terme – de la station, mais à la fois je la fais entrer dans le XXI<sup>e</sup>. C'est dans le règlement qu'on dira comment. Pour finir sur cette question littorale, l'étang de Bages. En effet – et cela rejoint ce que je viens à l'instant de vous dire – comment va-t-on pouvoir mettre en valeur et préserver? Là aussi, c'est dans le règlement et dans le zonage. Dans le zonage, il y aura probablement – je devance les travaux – des secteurs «naturels protégés» ou des secteurs «agricoles protégés» où on interdira toute forme d'urbanisation, même limitée et où on ne permettra peut-être que l'installation légère de type pédagogique. C'est cela mettre en valeur un territoire, c'est permettre de le montrer.

Je crois n'avoir oublié aucune de vos questions.

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Vous avez oublié une seule question, le renforcement du lien entre Narbonne centre et Narbonne-Plage.

**Monsieur FARGIER** : C'est notamment une question de mobilité. La voie existante qui passe par le massif de La Clape est particulièrement contrainte. Ne pas l'inscrire au PADD – c'est encore une fois une approche technique – si dans les 10 ans qui arrivent avec l'évolution des modes de mobilité une solution était trouvée pour passer par ailleurs ou faire différemment, si on ne l'inscrit pas au PADD, on sera obligé de réviser le document pour permettre cette avancée majeure que tout le monde appelle de ses vœux. Alors que l'inscrire et justement de cette manière assez floue pour laisser le champ libre, c'est se donner la possibilité de réaliser quelque chose vite sans avoir à tout réviser et c'est se donner la possibilité de gagner du temps.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions techniques? S'il n'y en a pas, je vais vous remercier d'avoir présenté ce PADD qui va nous permettre un débat. Je propose à M. le Directeur et à M. le responsable de l'aménagement de rester, s'il y avait d'autres questions auxquelles il faudra répondre. Je rouvre la séance du Conseil municipal et je vous laisse la parole dans un aspect technique ou politique.

*(La séance est reprise.)*

## **6 – URBANISME - DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

*Didier MOULY*

**Madame Viviane THIVENT** : Merci pour cette présentation. J'ai plusieurs remarques par rapport à ce projet. La première porte sur la forme. On l'a compris, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) va dessiner un projet global d'aménagement et d'urbanisme pour notre ville. C'est une étape importante et structurante. Pourtant, en l'état, d'après le rétro planning que j'ai vu dans les documents, vous ne prévoyez qu'une seule réunion publique pour discuter d'un projet qui impacte tous les Narbonnais. Ce n'est pas assez. La consultation des Conseils citoyens ou des professionnels de l'immobilier ne peut, en aucune façon, remplacer l'échange direct avec les habitants de chaque quartier. Il faut absolument prévoir plusieurs réunions publiques ainsi qu'un dispositif pédagogique pour que chacun et chacune puisse être en mesure de s'exprimer en conscience sur le futur PLU. Si vous avez de la mémoire, je vous avais déjà fait cette remarque il y a un an à propos de la première délibération portant sur le PLU. En séance, vous m'avez proposé d'organiser ces réunions. J'ai accepté, et je n'ai

obtenu aucune suite à mes demandes. J'en conclus que contrairement à ce que vous affirmez, vous ne souhaitez pas mettre en place une véritable co-construction avec les habitants et c'est un problème, car un PLU pensé sans les habitants est un PLU construit contre les habitants.

Ensuite, sur le fond. Suite à votre élection, vous vous êtes engagé à mener une politique de Zéro Artificialisation Nette. On vient d'en parler, c'est un concept qui est demandé par le législateur. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le bureau d'études. Or, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable que vous présentez raconte une tout autre histoire puisque vous prévoyez de poursuivre l'étalement urbain et de bétonner 80 ha au rythme de 8 ha par an. Alors, pour se rendre compte, 8 ha correspondent à 11 terrains de football. 11 terrains de football qui seront construits chaque année pendant 10 ans. Vous pouvez employer tous les mots et concepts écolos du monde, la vérité est que vous êtes à 110 terrains de football d'une politique de Zéro Artificialisation Nette. En fait, si je synthétise clairement ce que vous proposez dans ce projet, c'est d'urbaniser Saint Victor et Cap de Pla, situé – je vous le rappelle quand même – en bordure du Rec de Veyret dont les risques d'inondations ne sont plus à présenter. Vous proposez d'étendre les zones d'habitation à Rochegrise, quartier dépourvu d'école et dont l'accès à la ville se résume à une route unique et souvent très engorgée. Vous proposez d'étendre le quartier des Amarats, situé en bordure d'un site nucléaire. Vous proposez de combler les dents creuses sur Narbonne-Plage où les risques de submersion marine sont désormais connus. Est-ce cela un plan d'avenir ? Est-ce cela le progrès ? Non, c'est un plan qui accentue juste tous les problèmes connus de Narbonne et qui, pire, ne fait rien pour répondre au défi climatique.

Chers collègues, nous devons faire mieux que cela. Le bureau d'études l'a dit, notre ville va être soumise à des contraintes de croissance liées aux sécheresses, aux canicules, aux inondations, aux submersions marines et, j'ajouterais, à la hausse du prix de l'énergie et des transports. Nous en connaissons déjà les répercussions sur l'environnement, mais aussi sur les personnes, car, croyez-moi, c'est bien aux Narbonnais que je pense quand je fais cette intervention. Ceux qui perdent tout parce que leur maison a été construite en zone inondable ou ceux qui cet été ont vécu à moitié dans la rue parce que leur appartement avait été rendu invivable par la canicule ou plutôt par les canicules. Cette année nous avons découvert qu'elles aussi pouvaient arriver par vagues. Ainsi, en 2022, nous avons connu non pas une, non pas deux, non pas trois, mais quatre canicules. Nous ne pouvons plus faire semblant de faire bien. Il nous faut faire mieux. Il nous faut organiser l'inexorable repli stratégique sur le territoire. Il nous faut restructurer en profondeur les déplacements, pour de vrai, imposer des clauses environnementales ambitieuses sur toutes les constructions neuves. Qu'il s'agisse d'isolation, d'installation de panneaux thermiques ou photovoltaïques. Il nous faut réhabiliter massivement l'existant, favoriser la mixité, là-dessus on est complètement d'accord. Il nous faut modifier la façon d'aménager et d'utiliser les bâtis et les espaces. C'est véritablement le grand enjeu de la Zéro Artificialisation Nette. Puis, il nous faudra prendre soin des parcs et des arbres matures qui, eux seuls, que cela vous plaise ou non, parviennent à faire chuter le thermomètre. C'est comme cela que nous ferons de Narbonne une ville où, aujourd'hui comme demain, il fait bon vivre et certainement pas en grignotant toujours plus d'espaces naturels ou agricoles. D'ailleurs sur ce point – et je terminerai là-dessus – nous demandons que les espaces naturels remarquables définis par la loi littorale soient délimités précisément, comme l'État vous l'a réclamé avec insistance lors de l'établissement du SCoT. Merci.

**Monsieur Jérôme ALLIOUX** : J'interviens en complément sur le calendrier. Il est vrai que M. FARGIER ne vous a pas donné les dates précises. Il se trouve qu'on présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux différents Conseils de quartier après les avoir rencontrés sur le diagnostic et avoir recueilli un certain nombre de leurs propositions. On sera demain à Narbonne-Plage, la semaine prochaine dans le quartier ouest, le 1<sup>er</sup> février dans le quartier est, quartier sud le 2 février. La démarche d'association des Conseils de quartier continue.



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Sur la question de la réunion publique. On a prévu une réunion publique le 8 mars au Palais du Travail sur ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cela n'a pas été dit non plus, on a la particularité d'avoir un centre ancien qui va être couvert par un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour lequel les travaux de la Commission locale se sont déroulés en parallèle. Là aussi, le sujet mérite une réunion publique qui se tiendra le 15 mars. Bien entendu, on fera autant de réunions que nécessaire pour parfaire le projet. Je pense notamment aux professionnels de l'urbanisme qu'on a déjà rencontrés et qu'on va à nouveau rencontrer en phase réglementaire. Le Conseil de Développement est évidemment une instance importante. On parlait tout à l'heure d'économie et de formation, on a déjà échangé avec eux sur le diagnostic et on le fera également en phase PADD et en phase réglementaire. Tout cela pour dire que s'agissant de cette phase de concertation sur le projet, vous en avez défini le cadre lors d'une délibération. Bien entendu, les services s'adapteront en fonction des besoins complémentaires que vous pourrez exprimer en sachant que là, on parle de la phase de concertation. Il y aura bien entendu, lorsque le projet sera plus abouti, une phase d'enquête publique et on utilisera les moyens modernes notamment du numérique pour que l'ensemble des remarques émises dans l'enquête publique se fassent également par voie numérique. Sans compter, bien entendu, la réception quotidienne des remarques sur des demandes d'évolution, sur des demandes de protection. C'est notre travail du quotidien, la réception des particuliers, mais aussi des professionnels sur leurs projets. Simplement ce chapeau sur la concertation du PLU qui se poursuit.

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Madame THIVENT, je suis un peu étonné, mais pas tant que cela, sur l'intervention. Le seul moment où je suis d'accord, c'est le failli lapsus que vous faites en disant que vous intervenez pour la population. En fait, vous intervenez pour vous, vous êtes une véritable femme politique, vous n'intervenez pas sur la question technique sur le fond, mais véritablement pour lancer la polémique et préconiser la polémique. C'est de l'exagération pure puisque le PADD, vous l'avez compris, c'est un préalable à l'adoption de la révision générale du PLU. Ce sont des étapes successives, cela entre dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il s'intègre également à la loi Climat et Résilience. La vie est un équilibre, il ne faut pas toujours tomber dans les extrêmes en disant : stoppons l'extension de Narbonne ! 80 ha, nous avons urbanisé 200 ha sur les 10 dernières années. Nous passons à 80 ha sur les 10 prochaines années, cela représente 0,46 % de la superficie de Narbonne qui fait 173 km<sup>2</sup>, 17 300 ha. 80 ha représentent 0,46 % de la superficie totale de Narbonne pour les 10 prochaines années, soit 0,04 % par an, pendant 10 ans. D'un côté vous dites : stoppons l'extension de Narbonne ! Mais de l'autre, on accueille des populations, à part si vous souhaitez mettre en place, dans la politique des extrêmes, une politique malthusienne de réduction de la natalité. Il n'y a pas de fatalité, nous accueillons des publics nouveaux parce que Narbonne est une ville attrayante et attractive, nous avons des flux de population calibrés à 1,5 % par an. Si vous souhaitez ne pas augmenter les possibilités d'extension, eh bien, mécaniquement vous aurez des prix de l'immobilier qui augmenteront et vous ne pourrez plus loger tout le monde. On ne peut faire que du logement public sur Narbonne, tous les types de logements doivent être construits – c'est cela aussi la mixité – et il faut avoir une vision d'ensemble. La vie, comme la gouvernance politique, est une question d'équilibre et de juste équilibre. Je pense que ce PADD, en tout cas pour le groupe majoritaire, est raisonnable, bien pensé, durable et qui s'inscrit dans cette politique que l'on souhaite « équilibrée ».

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**Monsieur DARAUD** : Monsieur le Maire, je profite de cette occasion d'un débat sur le PLU pour vous féliciter, dans un premier temps, d'avoir pris en compte dans vos projets que Narbonne compte 56 000 habitants et que tous n'habitent pas le centre-ville, Place de l'Hôtel de Ville, Barques et Cours Mirabeau. Depuis longtemps, j'entends les habitants des quartiers périphériques se plaindre souvent, à juste titre, d'être délaissés en termes d'urbanisme, de propreté et de sécurité tandis que le centre-ville mobilise toute votre attention et la plupart des moyens de la Ville. Je vois avec plaisir que vous aussi êtes conscient de cette problématique en envisageant, sans pour autant délaisser le



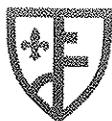
**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

centre-ville, d'aménager les entrées de ville qui, vous en conviendrez, sont la première image en termes d'attraction de notre ville aux visiteurs. Si l'avenue Hubert Mouly est le lieu de réhabilitations récentes et continues, les autres axes sont souvent dans un état déplorable et à partir de la Place des Pyrénées, en direction de Carcassonne, avenue de Toulouse et de Bordeaux, les habitants se sentent particulièrement abandonnés et l'image donnée par cette entrée de ville est affreuse. Abandonnés, car le nettoyage urbain, particulièrement efficace et régulier en centre-ville, y est quasiment absent. Abandonnés, par exemple lors des festivités de Noël où les dernières guirlandes et aménagements festifs s'arrêtent au pont de Carcassonne comme si ce quartier n'était pas narbonnais. Abandonnés en matière d'éclairage public qui plonge cette avenue dans le noir la plupart du temps du pont de Carcassonne à IN'ESS. Abandonnés en termes de sécurité routière puisque cette avenue, souvent plongée dans le noir, devient, la nuit, un lieu de courses de voitures qui démarrent ou se finissent sous les deux porches du pont de Carcassonne. Cette entrée de ville laide et sale pour les visiteurs et les habitants devient même dangereuse la nuit. Des accidents – il y en a eu encore un en janvier – s'y produisent de jour comme de nuit en raison de la vitesse particulièrement excessive. Si vous avez pris conscience de cette situation en mettant les entrées de ville dans votre projet de réhabilitation, je ne comprends pas que cet axe soit programmé, dans le document que vous nous fournissez, à long terme. Je vous demanderai, dans cette attente de réhabilitation à long terme, d'agir rapidement et régulièrement en termes de propreté urbaine et de mettre des ralentisseurs indispensables à la sécurité des habitants. Sur cet axe, il y a aussi le fameux pont de Carcassonne. Pouvez-vous par la même occasion nous rappeler ou nous indiquer le calendrier des travaux que l'État vous a financés pour aménager ce pont? Merci.

**Monsieur Nicolas Sainte-Cluque** : Je vais vous lire un document, rapidement, qui ressemble au PADD : «[...] Mettre à l'étude la gratuité de l'ensemble des transports en commun, positionner des pôles d'échanges multimodaux, créer un parking végétalisé multimodal, créer un grand jardin arboré, créer des pistes cyclables sécurisées, des navettes fluviales, accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux et de l'habitat, procéder à la végétalisation et désimperméabilisation des sols de la ville [...]». Ensuite, sur Narbonne-Plage, je continue : «[...] Lancer une étude pour le réaménagement et la modernisation du centre de Narbonne-Plage et celle du boulevard de la Méditerranée dans un esprit qualitatif et avec une identité propre à Narbonne-Plage. Dans le cadre d'une charte architecturale, nous proposerons de développer un esprit vintage, unique sur les plages du littoral méditerranéen avec un plan de coloration des façades, faire une étude sur les besoins des transports en commun pour garantir une desserte régulière de Narbonne-Plage, quelle que soit la saison. Réhabiliter le port de plaisance et créer un port à sec [...]».

Ce document, c'était notre programme, le programme de Narbonne en Commun. Je ne sais pas s'ils y ont eu accès et si vous leur avez donné. C'est pour cela que j'ai dit tout à l'heure qu'il y a beaucoup de choses avec lesquelles on ne peut qu'être d'accord. Du coup, j'ai posé des questions tout à l'heure et vous avez très bien répondu et je vous en remercie. C'était très intéressant. Vous avez parlé effectivement dans la mixité et dans la dynamique de la ville des logements étudiants. Vous l'avez dit tout à l'heure. Il va falloir s'y mettre sérieusement. On avait, me semble-t-il, la polyclinique qui est un bâtiment énorme, une grande zone et apparemment on va y mettre des résidences seniors, pas de logements pour étudiants, pas non plus de réservation pour éventuellement développer le pôle universitaire ou mettre des formations. C'était peut-être la seule zone qui nous permettait encore de développer la formation et les logements étudiants en cohérence avec l'existant pour créer un véritable campus universitaire à la dimension de la Narbonne de demain.

Deuxième chose, dans ce document vous parlez beaucoup de mixité urbaine. Je suis d'accord avec vous, il faut la créer, d'autres villes l'ont fait, vous avez le modèle suédois qui fonctionne très bien entre les zones de bureaux et les zones d'habitat, mais avec quand même un maillage particulier avec une cohérence forte et pas comme cela a été fait notamment dans la zone autour de l'ancienne base Intermarché où les choses ont été juxtaposées les unes à côté des autres sans penser à l'ensemble.



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

Là, par contre, cela crée des conflits d'usage. Le mot que vous cherchiez tout à l'heure, c'est les conflits d'usage. Effectivement, cela peut en créer, si on ne pense pas la manière dont on peut mettre en relation des zones de bureaux, des zones commerciales avec des zones habitables. Le bien-être passe effectivement par certains aménagements qui permettent de faire en sorte qu'il n'y ait pas de bruit, que l'on ne soit pas réveillé le matin par des transports qui livrent à 5h des commerces, etc. Tout cela se réfléchit. Vous parlez souvent dans le document de mixité et de proximité. Cela veut dire que chaque quartier ne doit pas être juste une zone dortoir, mais doit avoir des écoles, des services publics, etc. J'habite à Montplaisir où il y avait le projet d'une école. Avait été aussi mis en place et rénovée la mairie annexe de Montplaisir qui est d'ailleurs un des plus beaux bâtiments de la Ville et qui aujourd'hui est en désuétude. J'espère – parce qu'on peut évoluer et parce que ce document va dans ce sens – qu'on va prendre maintenant en compte cette évolution et faire en sorte que l'on puisse se déplacer le moins possible et avoir effectivement tous les services à proximité dans chaque quartier. J'espère qu'un quartier comme Montplaisir va pouvoir bénéficier... Il y a encore de la réserve foncière, j'ai ouï-dire qu'il y aura peut-être aussi une extension de la gendarmerie. Il y a peut-être aussi un projet d'extension et de développement de la zone, ce qui est très bien pour le quartier. Il faut mettre tout cela en cohérence. J'espère qu'on pense aujourd'hui la même chose, qu'il faut effectivement dans chaque quartier faire en sorte qu'il y ait des services publics, des écoles, des commerces et qu'on puisse faire en sorte que les personnes se déplacent le moins possible et qu'ils aillent au centre-ville pour le bien vivre, pour aller au restaurant, pour aller dans les magasins, pour la beauté aussi du centre-ville qui est très attractif, pour la Robine et pour les fêtes qu'on peut y organiser. Je crois que c'est cela le développement durable pour les prochaines années.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions dans ce débat sur le PADD ? S'il n'y en a pas, on prend acte – puisque nous avons rouvert la séance du Conseil municipal – du débat sur le PADD à la fois technique et politique.

Le Conseil PREND ACTE du débat sur le PADD

#### **7 – FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE SITUÉE ALLÉE MIRAVILLE - PARCELLE NZ 216 - M. FUSTER**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : C'est le déclassement d'une surface de 17 m<sup>2</sup> concernant l'emprise à l'Allée Miraville. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

#### **8 – FONCIER - ACQUISITION POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CRÈCHE «LE JARDIN» - COPROPRIÉTÉ SDC CENTRE COMMERCIAL LES DEUX SAINTS PIERRE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Vous savez que la crèche Le Jardin fait l'objet d'une reconstruction et, dans le cadre de cet aménagement, ce sont les abords. Aujourd'hui, nous sommes avec le centre commercial sur la rue du Verdoble où il y a une emprise de quelques mètres carrés qui nous est nécessaire pour l'aménagement de 28 m<sup>2</sup>. En contrepartie de cette emprise que la ville acquière, il y aura l'alignement du fond bâti avec la reconstitution du portail. Nous verrons dans une délibération à



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

venir, de l'autre côté, que Domitia Habitat va aussi faire un aménagement du côté de l'autre entrée à venir de la crèche Le Jardin. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**9 – FONCIER - CESSION AU PROFIT DU GFA «LES AJONCS» – PISTE CYCLABLE NARBONNE - CUXAC D'AUDE**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : C'est cette fameuse piste cyclable entre le chemin de Raonel et la route de Moussan sur la route de Cuxac où nous acquérons, petit à petit, les morceaux qui nous manquent. Dans ce cadre, vis-à-vis du GFA LES AJONCS, trois parcelles sont concernées avec un aménagement. Nous achetons 1 571 m<sup>2</sup> pour 712 €. Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

**10 – FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLE DM 275 - CHEMIN DES FOURS À CHAUX**

*Sophie PONS-PELOFY*

**Madame Sophie PONS-PELOFY** : Le 5 juillet 2021, un permis de construire a été accordé pour la construction d'un bâtiment industriel de 2 500 m<sup>2</sup> comprenant des bureaux et de l'entreposage sur des parcelles situées chemin des Fours à Chaux. À ce titre, 16 compteurs électriques sont nécessaires. Afin de desservir en électricité ce nouveau bâtiment, ENEDIS souhaite réaliser des travaux sur une parcelle appartenant à la Ville. Cette délibération vous propose d'accorder cette convention de servitude au profit d'ENEDIS.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**11 – ESPACE PUBLIC - SYADEN - EFFACEMENT BASSE TENSION (BT) - RUE DE L'INDÉPENDANCE SUR POSTE CHANZY**

*Sophie PONS-PELOFY*

**Madame Sophie PONS-PELOFY** : Comme vous le savez, la Ville travaille avec le Syndicat Audois de l'Énergie depuis plusieurs années pour supprimer des lignes aériennes et poteaux qui peuvent

encombrer nos trottoirs. Fin 2022, les travaux d'effacement des réseaux de la rue Raoul Ponchon ont été exécutés. En 2023, un des choix s'est porté sur la rue des Pêcheurs à Narbonne-Plage et a fait l'objet dernièrement d'une délibération. Cette délibération d'aujourd'hui concerne la rue de l'Indépendance depuis la rue Chanzy jusqu'à la rue Calixte Camelle et une portion de la rue Edmond Valentin.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **12 – GRANDS PROJETS ESPACE PUBLIC - AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA ROBINE - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS D'AMÉNAGER**

*Sophie PONS-PELOFY*

**Madame Sophie PONS-PELOFY :** Pour poursuivre l'aménagement des entrées de ville, la Ville de Narbonne poursuit sa métamorphose du quartier dit de «l'entrée est». Après les premières constructions d'immeubles de logement dans le cadre de la ZAC des Berges de la Robine, l'arrivée de la salle Narbonne ARENA, la création d'une voie verte structurante sur l'avenue Maître Hubert Mouly, il s'agit de compléter cette ossature urbaine en traitant les berges du canal de la Robine qui constituent un élément patrimonial remarquable, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce sont environ 800 m linéaires de berges qui vont être ainsi sécurisés et aménagés. Le projet prend place sur le domaine public fluvial de l'État et fera l'objet d'une convention de mise en superposition d'affectation du domaine public afin de permettre la réalisation des travaux puis l'entretien ultérieur. Le principe général du projet repose sur le respect des éléments qui font la beauté et le classement du canal. Aura lieu une replantation d'alignement structurant d'arbres de hautes tiges en lieu et place des platanes abattus dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré. La reconstitution de la voûte arborée sur la base d'essences appropriées constitue une priorité majeure pour le développement et l'essor du canal du Midi et de la Robine. Le chemin de halage sera maintenu dans son aspect le plus naturel possible – je tiens à le préciser – avec des berges consolidées. En seconde ligne du canal, derrière les arbres d'alignement, des cheminements bordés de végétalisation offriront des parcours appropriés pour les différents modes actifs. La motivation de la délibération est la taille de la parcelle du projet, supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, qui implique la prise d'une délibération afin de déposer le permis d'aménager. Je vous propose donc avec cette délibération d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de permis d'aménager. Je tiens juste à préciser que ces travaux des berges démarrent du Pont de l'Avenir jusqu'à la fin de la ZAC des Berges.

**Monsieur le Maire :** Merci, Sophie, pour toutes ces précisions. Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

### 13 – AFFAIRES JURIDIQUES - RAPPORT ANNUEL 2021 DES MANDATAIRES - ALENIS

Guy CLERGUE

**Monsieur Guy CLERGUE** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la présentation du rapport des administrateurs de la Ville de Narbonne au sein de la société ALENIS. Tout d'abord, un petit historique. ALENIS (ex SENA SUD) est une Société anonyme d'Économie Mixte locale (SEM), créée en 1987. C'est notre société – j'insiste sur «notre» – d'aménagement du territoire, au sens large. Ainsi, ALENIS entreprend des opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière, de construction, d'exploitation et de gestion à caractère industriel et commercial de production d'énergie renouvelable et toute activité d'intérêt général. ALENIS résulte de la fusion par absorption de la SEPOMED, la société d'équipement de Port-la-Nouvelle, par SENA SUD en 2012. SENA SUD, qui avait été créée bien plus tôt, en 1987, a pris le nom d'ALENIS en 2012, justement, au moment de l'absorption de la SEPOMED.

Le capital de cette société est détenu par les actionnaires, majoritairement publics à hauteur de 70 % : Narbonne possède 16,5 % grosso modo; la Communauté d'Agglomération; la Ville de Port-la-Nouvelle et, depuis 2018 aussi Carcassonne Agglo, pour 5 %. Les principaux actionnaires privés sont : la CCI, la Chambre des Métiers et des banques. Je ne vais pas les citer puisqu'on ne va pas en faire la publicité. En 2021, ALENIS est constituée d'une équipe de 11 personnes, réparties entre le Parc des Expositions (4) et le siège (7). Didier ALDEBERT assure la fonction de Président et de Directeur Général de cette structure. Je ne vais pas citer toutes les opérations reprises par le rapport. Vous l'avez, il est assez gros et je suppose que vous l'avez lu. Je vais simplement cibler la concession d'aménagement de parcs d'activités attribuée par le Grand Narbonne pour la réalisation de La Coupe, du Castelas et du Pôle Santé de Montredon des Corbières. Il y a aussi les opérations en compte propre ou en participation pour la construction et la gestion de locaux d'activité. Il est important aussi de citer les opérations de promotion et de production d'énergie. Nous pouvons citer le réseau de production de froid et de chaud pour l'hôpital de Montredon des Corbières qui utilise plus de 70 % d'énergie renouvelable. Nous avons ajouté les missions de conseil et d'assistance sur les sujets d'aménagement, mais surtout sur le développement des réseaux d'énergie renouvelable.

S'agissant des grandes lignes des comptes financiers pour 2021, ALENIS a réalisé un chiffre d'affaires de 6,6 M€ avec un résultat net d'impôt de 52 430 €. Je rassure tout le monde, ce fonds a été versé sur le compte «report à nouveau» pour permettre d'accroître la capacité d'investissement. Il n'y a pas eu de rémunération versée aux actionnaires participant au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales. Les perspectives pour 2022 : un chiffre plus important et un résultat après impôt qui sera pratiquement le double de celui de 2021. Il fallait rendre compte dans cette délibération de la manière dont les représentants exécutent leur mandat. Je rassure tout le monde, les élus de la Ville de Narbonne ont été présents à 100 % dans tout ce qui est Conseil d'Administration et Assemblées générales. Il y a eu juste un Conseil d'Administration auquel juste deux représentants sur trois étaient présents donc tout le monde est présent y compris sur les bureaux, pour ma part, stratégiques et techniques. Il convient d'approuver le rapport s'il n'y a pas de questions supplémentaires.

**Monsieur le Maire** : Merci d'avoir travaillé cette délibération, contrairement à l'autre jour quand on a revu le Conseil municipal. Y a-t-il des interventions sur ce rapport? Le débat est ouvert.

**Madame Virginie BIROCHEAU** : Je voulais revenir sur le fait qu'ALENIS est gestionnaire du Parc des Expositions jusqu'à la fin de l'année. Ensuite, vous dites porter un projet cohérent pour la ville et nous apprenons dans la presse que vous songez à installer un hôtel et un casino en lieu et place du Parc des Expositions. Mais quelle mouche vous a piqués? Il y a déjà trois casinos dans cette Agglomération : à Gruissan, à Port-la-Nouvelle et à Leucate. Qui allez-vous attirer avec un tel concept? Quand il est question de piscine, cela ne vous dérange pas d'envoyer les Narbonnais se



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

baaigner à Port-la-Nouvelle. En revanche, pour ce qui est des casinos, cela ne vous dérange pas de vous assurer le territoire et tant pis pour le problème d'addiction au jeu que ce type d'établissement crée. Où allons-nous faire les salons et les foires? Nous avons besoin de ce lieu. Il faut certes le moderniser, le réhabiliter, mais pas le rayer de la carte pour mettre un casino.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas ALENIS qui a décidé donc cela n'a pas de relation avec le rapport de 2021 sur les activités d'ALENIS. Y a-t-il d'autres interventions?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je n'irai pas sur le casino. Je peux répondre à la question. C'est une machine à cash et comme on a besoin d'argent, il rapporte beaucoup de subsides à la Ville. C'est le seul intérêt que j'y vois. Mais vous avez raison, je partage votre analyse.

Sur ALENIS, elle a été créée à l'époque par Jacques BASCOU parce qu'à SENA SUD il y avait de gros dysfonctionnements.

**Monsieur le Maire** : Elle a changé de nom, c'est tout!

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Non, elle n'a pas changé que de nom! C'est surtout parce que le privé faisait la pluie et le beau temps sur Narbonne et notamment par une société très connue. Et aujourd'hui, je vois qu'ALENIS effectivement a créé une société, la société SCCV MELANIS 2 qui a pour objet la réalisation de programmes immobiliers avec la société SEM PROMOTION et elle est bien sûr minoritaire, à 4900 € sur le capital de 100000 €. Elle est donc derrière la SEM PROMOTION qui, du coup, a les mains libres puisqu'elle a la majorité et qui décide donc de la promotion pour la réalisation de programmes immobiliers, l'acquisition de terrains, etc. On voit donc un inversement du pouvoir qui se fait petit à petit et que les choses reviennent dans un certain ordre. C'est tout ce que j'avais à dire.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstentions : 7

Le conseil adopte à la majorité

#### **14 – AFFAIRES JURIDIQUES - ALENIS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT - REMPLACEMENT** *Guy CLERGUE*

**Monsieur Guy CLERGUE** : Sur ALENIS, suite à la démission de M. Yann RUDENT, il faut désigner un nouveau membre délégué de la Ville de Narbonne étant donné que nous avons 3 représentants : 2 qui siègent au CA et un qui fait le CA et AG.

**Monsieur le Maire** : En premier, nous allons vous demander si vous êtes pour ou contre le vote à bulletin secret. Madame, je vous en prie.

**Madame Viviane THIVENT** : J'avais une intervention. Yann RUDENT n'a pas pu être présent aujourd'hui, mais il souhaitait expliquer sa démission. Je vais vous lire ses mots. Il cède son siège au sein d'ALENIS pour une raison éthique. En effet, lors du dernier Conseil d'Administration, un nouveau règlement intérieur a installé une clause de confidentialité incompatible avec la liberté d'expression et de diffusion des informations. Jusque-là, Yann n'a observé aucun dysfonctionnement, je tiens à le dire, mais avec cette clause, il ne pourra plus rendre compte, s'il observait des anomalies. Un élu est



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

le représentant de la population et doit être libre de communiquer sans entrave et doit pouvoir rendre compte des éléments dont il a connaissance. Les élus siégeant au Conseil d'Administration d'ALENIS ne pourront plus le faire. C'est pourquoi aucune Robine ne postulera pour remplacer Yann RUDENT. Merci.

**Monsieur le Maire** : Avant de proposer les candidatures, voulez-vous qu'on vote à bulletin secret ou pas ? Il faut voter.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil décide à l'unanimité de lever le vote à bulletin secret

**Monsieur le Maire** : Monsieur MALQUIER, avez-vous un candidat ?

**Monsieur Bertrand MALQUIER** : Oui, Monsieur le Maire. Pour le groupe majoritaire, je vous propose la candidature de M. Alexandre GUENFICI.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur SAINTE-CLUQUE ?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Oui, dans la mesure où c'était un poste dévolu à l'opposition, je présente Michel BASCOUL.

**Monsieur le Maire** : Mme THIVENT a fait part de son choix. Il y a après les deux autres opposants municipaux indépendants.

**Madame Milanka PETROVIC** : Je me propose.

**Monsieur le Maire** : On va faire par groupe. On va voter uniquement pour le groupe 1, puis pour le groupe 2 et pour le groupe 3, à main levée.

Qui vote pour M. GUENFICI ?

Qui vote pour M. BASCOUL ?

Qui vote pour Mme PETROVIC ?

M. Alexandre GUENFICI est élu et représentera la Ville au Conseil d'Administration d'ALENIS.

*M. Alexandre GUENFICI est élu à la majorité*

*(Départ de M. Bertrand MALQUIER à 20h.)*

## **15 – HYGIENE - RAPPORTS ANNUELS 2021 ET 2022 CONCERNANT LE PERMIS DE LOUER**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Guy CLERGUE** : Je voulais simplement préciser à M. GUENFICI que c'est écrit dans les statuts – et je suis à ALENIS depuis 2014 – et que cette clause de confidentialité existait.



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

Je passe au bilan annuel du permis de louer. La Ville de Narbonne, en qualité de collectivité territoriale volontaire, a signé une convention avec le Grand Narbonne dans le cadre de la délégation de compétence pour la mise en place de l'autorisation préalable à la mise à la location sur deux périmètres du centre ancien, permettant de renforcer à la fois l'érection de lutte contre l'habitat indigne, en partenariat avec la CAF, la DIF, l'ADIL, le Procureur et la sous-préfecture, en accompagnant des bailleurs et des locataires. On va, vite fait, passer sur les chiffres. En 2021, nous avons reçu 409 dossiers, dont 366 autorisations avec 127 «sans observations» et 239 avec des observations, mais très minimales et qui sont solutionnées dans la semaine qui suit pour délivrer ce fameux permis de louer. Il est à noter que nous avons refusé 33 appartements destinés à la location.

Pour 2022, plus de 400 dossiers reçus. Là aussi, 154 autorisations données de suite et 187 avec réserve et qui ont été solutionnées. Nous avons ajouté un contrôle puisque chaque fois qu'un locataire s'en va, on refait un permis de louer et on vérifie que les observations ont été réellement levées. Je dois préciser que nous avons signé une convention avec la CAF qui nous permet de partager les données sur les mouvements de locataires et les périmètres définis et ainsi de toucher les propriétaires qui n'étaient pas informés de la mise en place du dispositif, mais aussi et surtout les propriétaires indécents qui avaient oublié de le faire. Pour terminer, les perspectives : nous avons un projet de convention avec la CAF pour habiliter nos techniciens sur un «décret décence» qui nous permettrait de conserver le droit à l'aide au logement et de bloquer les bailleurs pour être sûrs que les travaux soient réalisés par les bailleurs dans des réhabilitations destinées à la location. Il faut approuver ce rapport. S'il y a des questions, je suis là pour vous répondre.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

**Madame Virginie BIROCHEAU** : Le permis de louer est une bonne mesure, il faut évidemment étendre le périmètre d'action. On a vu des familles, notamment dans la rue Corneille, qui est une rue juste derrière, qui ne comprennent pas pourquoi cette rue n'a pas été incluse dans le quartier de Bourg. On voit les limites aussi quand une famille loue, vous avez l'information par le biais de la CAF parfois quand le bail de location a été signé, les familles sont déjà dans des logements insalubres et cela demande des frais et engendre beaucoup de détresse sociale pour ces familles qui se retrouvent, malgré elles, dans des logements souvent qui cachent de l'insalubrité et avec des bailleurs sans scrupules qui ont pu quand même louer. Il y a des limites même s'il est vrai qu'avec la CAF, cela permet de limiter cela. Mais c'est déjà un peu trop tard. J'aimerais préciser qu'il est prévu de recruter un technicien supplémentaire. Est-ce vraiment prévu ? Que va-t-il être fait pour obliger les bailleurs à l'obligation de travaux ? Avez-vous une stratégie pour pousser ces propriétaires à rénover les appartements insalubres vacants qui représentent 600 logements ? Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame, nous n'avons pas le pouvoir. C'est à la justice. Soit le Procureur de la République poursuit devant la juridiction pénale le propriétaire pour des appartements indécents, soit le locataire peut saisir le juge judiciaire pour obtenir, sous astreinte, la réalisation de travaux nécessaires à rendre l'appartement décent. La Ville n'a que la Direction de l'Hygiène et de la Salubrité qui fait un constat qui est donné à la fois aux locataires et aux bailleurs avec injonction au bailleur de se soumettre à la réglementation en vigueur. Mais nous n'avons pas de mesures répressives ni contraignantes pour que le bailleur respecte cela. La presse s'est fait l'écho d'une situation très particulière en la personne de Mme SADINEAU. Aujourd'hui, la Ville a fait ce qu'elle devait faire à la fois sur le constat et sur la proposition de relogement. Cette personne refuse d'être relogée et c'est l'État qui est aujourd'hui à mesure de mettre en place des procédures par rapport à cette personne et ensuite le Procureur aura des mesures vis-à-vis du bailleur, s'il ne réalise pas les travaux préconisés. Mais la Ville n'a pas ce pouvoir.

**Madame Virginie BIROCHEAU** : La famille de la rue Corneille aussi, cette rue ne fait pas partie du périmètre.

**Monsieur le Maire** : Si, Madame.

**Madame Virginie BIROCHEAU** : Non, j'ai vérifié.

**Monsieur le Maire** : À travers le PSMV, oui?

**Madame Virginie BIROCHEAU** : Sur votre document, il n'est pas dans le périmètre.

**Monsieur Guy CLERGUE** : Il n'est pas dans le périmètre. On suit quand même le dossier. J'ai oublié de dire sur mon rapport qu'on réfléchit justement pour agrandir ce périmètre. On envisage même – on a passé deux ans de contrôles avec une forte rotation et nous sommes sûrs que les appartements sont conformes – peut-être d'abandonner le secteur qui a été contrôlé pour agrandir. On s'aperçoit évidemment qu'il y a beaucoup d'immeubles en mauvais état et il faut qu'on arrive à travailler là-dessus. Enfin, sur 2 ans, 1 000 permis de louer, c'est déjà beaucoup. Tout le monde s'implique, nous avons un service qui travaille énormément là-dessus. On est en relation avec tous les services et présents à tous ces problèmes.

**Madame Virginie BIROCHEAU** : Allez-vous recruter quelqu'un l'année prochaine?

**Monsieur Guy CLERGUE** : Je ne suis pas la DRH, mais si on peut, peut-être, oui. Il y a beaucoup de travail. Je m'implique aussi beaucoup et un technicien de plus nous ferait du bien. Mais nous travaillons.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions? On prend acte de la présentation de ces deux rapports.

Le Conseil PREND ACTE

## **16 – HYGIENE-SIGNATURE PROTOCOLE FONCTIONNEMENT DU PÔLE DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI)**

*Guy CLERGUE*

**Monsieur Guy CLERGUE** : Cela rejoint notre permis de louer et toutes nos actions puisque la Ville s'investit. Nous avons déjà signé un protocole donc c'est un renouvellement qui va partir sur la période 2023-2025. La Ville est partie prenante de ce protocole et le signera, je crois, mardi prochain en Préfecture avec l'Agglomération.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **17 – SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CENTRE NAUTIQUE DE NARBONNE PLAGE - NATIONAL SURPRISE**

*Jacques PAIRO*

**Monsieur Jacques PAIRO** : La Fédération française de voile a proposé au Centre Nautique de Narbonne-Plage d'organiser les épreuves de voile du National Surprise 2023. Je précise que



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

«**Surprise**» est le type ou la marque du bateau. Cette épreuve importante se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2023 et contribuera à l'animation de Narbonne-Plage, en début de saison estivale. Afin d'accompagner cette organisation, je vous propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 20000 € à l'association Centre Nautique de Narbonne-Plage

**Monsieur le Maire** : Merci, Jacques. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **18 – SPORTS - CESSION DE MATÉRIELS ET AGRÈS SPORTIFS**

*Jacques PAIRO*

**Monsieur Jacques PAIRO** : Suite à la fermeture du centre EVASPORT, la Ville a mis en vente les matériels et agrès sportifs. Il est à noter qu'une partie du matériel était vétuste ou obsolète. Ce matériel avait été proposé à diverses associations qui n'ont pas été intéressées donc je vous propose d'approuver la cession de ce matériel.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions?

**Monsieur Patrick FRANÇOIS** : Lors d'un précédent Conseil municipal, le groupe d'opposition avait voté contre la fermeture du centre, évoquant tout l'intérêt qu'apportait cette structure sur Narbonne-Plage : bien être des habitants grâce à ce sport santé accessible à tous avec la présence de deux professeurs, le tout piloté en régie. Dans ces conditions, ce soir, nous voterons bien sûr contre cette délibération à savoir la cession du matériel et agrès sportif.

**Madame Florence VITASSE** : Je souhaiterais apporter une précision sur la fermeture du centre EVASPORT. Aujourd'hui, nous l'avons ouvert aux associations et je peux vous dire, pour le fréquenter – je ne participe pas aux activités, mais je vais fréquemment sur place pour me rendre compte – encore lundi dernier nous avons ouvert deux cours de danse en ligne, que les usagers sont très satisfaits et que beaucoup de personnes en profitent peut-être plus qu'avant.

**Monsieur Jacques PAIRO** : Je voulais préciser que ce matériel était peu et mal utilisé. Avant de vendre ce matériel, nous l'avons proposé aux utilisateurs afin de créer une association de fitness et d'haltéro. Personne n'a été intéressé et n'a voulu s'engager et prendre cette responsabilité. Nous avons également proposé au CNN, à la piscine, de prendre la gestion du centre EVASPORT. Dans un premier temps, ils se montraient intéressés, mais par la suite ils nous ont bien confirmé que cela ne les intéressait pas. Il y a quand même eu quelques initiatives prises pour que cet équipement vive, mais c'était impossible vu qu'il n'y avait pas de candidat.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote sur la vente du matériel.

Votants : 44  
Pour : 37  
Contre : 5  
Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

**Monsieur le Maire** : Le matériel sera vendu.

## **19 – CULTURE ET PATRIMOINE - SALON DU LIVRE DU GRAND NARBONNE 2023**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : Faisant suite au Salon de la littérature jeunesse, créé en 2003 par la Ville de Narbonne en partenariat avec l'Éducation nationale, le Salon du livre du Grand Narbonne est organisé en étroite collaboration avec l'Éducation nationale, les libraires narbonnais ainsi que la Ville de Narbonne. Bien entendu, le succès de cette manifestation a encouragé les partenaires à renouveler le salon qui se déroulera les 13 et 14 mai 2023. Le partenariat avec la Ville de Narbonne, détaillé dans la convention, s'établit sur les points suivants. Je tiens à préciser qu'ils sont identiques par rapport à ceux des années précédentes : l'acquisition pour les établissements narbonnais du premier degré des ouvrages de la section «*jeunesse*» et la prise en charge des transports scolaires pour les établissements narbonnais inscrits; la mise à disposition du Cours Mirabeau du 8 au 15 mai inclus pour l'implantation de cette manifestation; la mise à disposition de moyens humains, matériels et techniques; la promotion du salon. Le Grand Narbonne, quant à lui, prendra en charge la totalité des charges financières liées à l'organisation de cette manifestation.

**Monsieur le Maire** : Merci, Yves. Il y aura une autre délibération sur le transfert des marchés de plein vent. Y a-t-il des interventions?

**Monsieur Jean-François DARAUD** : En tant que Narbonnais, et en tant qu'auteur chez Albin Michel, cela me ferait plaisir d'avoir un stand et de pouvoir dédicacer mon livre aux Narbonnais. Merci.

**Monsieur le Maire** : La proposition est transmise à l'organisateur. On peut passer au vote, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Votants : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

## **20 – CULTURE ET PATRIMOINE - SCÈNE NATIONALE DU GRAND NARBONNE- CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE (EPCC) ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

*Yves PENET*

**Monsieur Yves PENET** : Pour faire une petite genèse, en 2021 le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a souhaité confier la gestion de son théâtre labélisé «*scène nationale*» à une structure moderne répondant aux enjeux contemporains des activités culturelles dans un cadre juridique et financier sécurisé. Les Établissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC), créés il y a 20 ans, ont fait leur preuve dans les différents champs de la culture à l'instar d'autres scènes nationales ou d'équipements initiés par des collectivités territoriales. Aussi, une réflexion s'est engagée pour envisager la création d'un EPCC scène nationale du Grand Narbonne pour reprendre l'activité gérée par l'association Théâtre +Cinéma. La Ville de Narbonne – fondatrice historique du théâtre et propriétaire de l'équipement, elle met à disposition du Grand Narbonne dans le cadre du transfert de compétence, intervenu par procès-verbal du 24 mars 2009, complété en 2019 pour intégrer la mise à disposition du parvis et préciser les emprises foncières concernées – s'est associée à la réflexion et a été partie prenante durant l'année 2022 afin de définir le projet de création de cet EPCC : ses missions, son mode de gouvernance ainsi que les attributions financières de base de

chacun des partenaires. Ce nouvel outil, véritable lieu de vie collaborative, ouvert sur le territoire, sera un vecteur de cohésion entre les publics au service des habitants et permettra d'étoffer l'offre culturelle existante et de développer la création artistique.

Les missions de l'établissement s'articulent autour de quatre axes : développement de la création; de la diffusion et des expressions et pratiques artistiques amateurs de la participation des habitants; dynamisation culturelle et artistique du territoire; développement et accompagnement du secteur professionnel; développement territorial global. L'établissement est géré par un Conseil d'Administration composé de 25 membres (article 8), 18 membres désignés représentant les collectivités publiques, 5 personnes qualifiées et 2 représentants du personnel. Les contributions financières des membres seront réparties comme suit, dans l'article 23 : «*Contributions statutaires annuelles nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'établissement selon la répartition suivante : Ville de Narbonne à hauteur de 150 000 €, Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne 900 000 €; Conseil départemental 100 000 €, Région Occitanie 175 000 €, État 500 000 €*». Des subventions annuelles peuvent être octroyées en complément par les collectivités territoriales et l'État pour le financement de projets spécifiques.

Vu la Commission préparatoire, il est proposé d'approuver le projet de création de cet EPCC scène nationale du Grand Narbonne; d'adopter les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle scène nationale du Grand Narbonne; d'approuver la contribution statutaire de base de la Ville, telle que prévue dans l'article 23 du projet de statut, joint en annexe, et arrêté à la somme de 150 000 €; de préciser qu'à titre de disposition transitoire et au regard de la date de transfert de l'activité de l'association, la contribution de base sera proratisée pour l'année 2023 à hauteur de 50 % de la contribution annuelle, soit la somme de 75 000 € pour la Ville de Narbonne; de désigner 3 représentants au Conseil d'Administration ainsi que leurs suppléants respectifs; de désigner une personne qualifiée; d'effectuer les crédits et d'autoriser le versement, dès la date effective de la création de cet EPCC, du montant de la contribution statutaire et d'autoriser M. le Maire, le Président, à prendre toute autre mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des interventions sur la création de l'EPCC?

**Madame Viviane THIVENT** : Merci. Le Théâtre+Cinéma était géré jusque-là par une association qui était vivante et qui a vraiment beaucoup œuvré pour cet établissement. Vous faites le choix de créer un EPCC, c'est votre choix, il est vrai que d'autres scènes nationales l'ont fait. Ce qui me gêne beaucoup plus ce sont les statuts de cet EPCC parce qu'en l'état, dans le Conseil d'Administration, il n'y aura plus que des politiques, des personnes nommées par les politiques et des représentants du personnel. Vous excluez complètement la part citoyenne de cet établissement culturel. Vous excluez l'association et je pense que c'est une erreur et qu'il faudrait au moins leur offrir des représentants au sein du Conseil d'Administration. Je demande donc une modification sur ce plan. Merci.

**Madame Emma BELLOTTI-LASCOMBES** : Je suis Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Vice-Présidente chargée de la culture au Grand Narbonne. Je voulais préciser que la personnalité juridique de l'EPCC ne permet pas l'intégration de personnes issues de la société civile. Dans les statuts qui ont été travaillés avec l'État, avec le Département et avec la Région, certes dans le Conseil d'Administration il y aura des élus, mais également des personnes qualifiées. En revanche – pour en avoir parlé avec le Directeur – celui-ci va travailler avec la société civile et, selon les modalités qu'il fixera, intégrera des membres de la société civile à l'action du théâtre. Ai-je répondu à votre question?

**Madame Viviane THIVENT** : Juste pour être certaine d'avoir saisi, c'est le statut de l'EPCC qui ne permet pas...



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

**Madame Emma BELLOTTI-LASCOMBES** : La personnalité juridique d'un EPCC ne permet pas l'intégration de personnes issues de la société civile.

**Monsieur le Maire** : C'est exactement la même chose que Narbo Via ou l'abbaye de Lagrasse.

**Madame Emma BELLOTTI-LASCOMBES** : À Narbo Via, par exemple, les Amis du Musée ne font pas partie du Conseil d'Administration, il n'y a que des élus et des personnes qualifiées.

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il d'autres interventions? Cette délibération va se décomposer en 3 votes. On va commencer par voter pour la création de l'EPCC et les statuts. On passe au vote.

Votants : 44  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstentions : 4

Le conseil adopte à la majorité

**Monsieur le Maire** : Deuxième délibération, il va falloir désigner des représentants, titulaires et suppléants, et une personnalité. On va vous les proposer par liste. Voulez-vous un vote à bulletin secret? On va voter pour la levée du vote à bulletin secret.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur le Maire** : On va maintenant procéder aux appels à candidatures. Pour le groupe majoritaire, je propose en tant que titulaires : M. PENET, Mme MALLARD et Mme DUIN-MOYA. En suppléants, je propose : Mme KAISER, M. BARDY et M. LEBESSOU. Et en personne qualifiée M. SANTO.

Monsieur SAINTE-CLUQUE, y a-t-il des candidats?

**Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE** : Je me présente en tant que suppléant seulement.

**Monsieur le Maire** : Madame THIVENT?

**Madame Viviane THIVENT** : Je me présente en tant que titulaire.

**Monsieur le Maire** : Les deux conseillers municipaux indépendants?

**Monsieur DARAUD** : Non.

**Monsieur le Maire** : Nous allons procéder par liste à un vote à main levée. Pour le groupe majoritaire, qui vote pour les titulaires, les suppléants et la personnalité qualifiée?

Qui vote pour M. SAINTE-CLUQUE en tant que suppléant?

Qui vote pour Mme THIVENT en tant que titulaire?

La liste majoritaire représentera la Ville de Narbonne à l'EPCC du théâtre.

*M. PENET, Mme MALLARD, Mme DUIN-MOYA (titulaires), Mme KAISER, M. BARDY, M. LEBESSOU (suppléants) et M. SANTO (personne qualifiée) sont élus à la majorité*

## **21 – RISQUES MAJEURS - CONVENTION RÉHABILITATION DU SITE DE LA CLAPE SUITE À L'INCENDIE DU 3 JUILLET 2021**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : Vous savez qu'après l'incendie de 2021, le territoire de La Clape est toujours brûlé. Aucun des propriétaires n'a pris l'initiative de faire couper les pins. La Ville vient de travailler avec l'ONF et l'État sur la possibilité de couper les arbres morts, brûlés, et de les vendre dans la mesure où ce bois est réutilisable aujourd'hui, dans un an ce sera trop tard. Les travaux de réhabilitation ont été préparés par l'ONF, le marquage a été effectué par l'ONF. Il faut maintenant que l'on approuve l'opération pour un coût estimé à 150 000 €. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

## **22 – INTERCOMMUNALITÉ - PRESTATIONS DE SERVICES MUTUALISÉS ASSURÉES PAR LE GRAND NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF DE RECUEIL DÉMATÉRIALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

*Didier MOULY*

**Monsieur le Maire** : La dernière délibération concerne les services mutualisés entre la Ville et le Grand Narbonne pour le recueil dématérialisé des autorisations d'urbanisme. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

**Monsieur le Maire** : Nous venons de passer la dernière délibération de ce Conseil municipal, je vous remercie d'y avoir participé et je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal le 31 mars 2023.

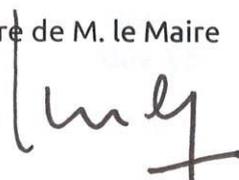
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Signature du Secrétaire de Séance



Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire



Me Didier MOULY